

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 11 juin 2019 portant nomination au conseil central de la section C de l'ordre national des pharmaciens

NOR : SSAH1930284A

La ministre des solidarités et de la santé,
Vu l'article L.4232-8 du code de la santé publique,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Alain HENRY, pharmacien inspecteur de santé publique, est nommé représentant, à titre consultatif, du ministre chargé de la santé auprès du conseil central de la section C de l'ordre national des pharmaciens.

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 11 juin 2019.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-direction des ressources humaines
du système de santé,
Le sous-directeur,
MATHIAS ALBERTONE*